

# **PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025**

**Présents :** Jean-René PÉRON, Christian LEGOUT, Brigitte MERRER, Antoine HENRY, Sylvain CHAMLEY, Thierry QUIGUER, Solène QEUINNEC, Carl PARCHEMINAL.

**Absents/excusés :** Mélanie BRASSEUR (Procuration à Madame MERRER Brigitte), LE GALL Kévin (procuration à Jean-René PÉRON Cédric FEAT (Procuration à Monsieur HENRI Antoine)

**Secrétaire de séance :** Christian LEGOUT

**OUVERTURE DE SÉANCE : 20h30**

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 JUIN 2025 est approuvé à l'unanimité.**

### **D32 Charte de fonctionnement du réseau des médiathèques**

Madame Brigitte MERRER, adjointe aux affaires culturelles informe les membres du conseil municipal de l'ouverture depuis le 8 septembre du réseau Penn-da-Benn coordonné par Morlaix Communauté. Il est composé de 20 médiathèques et de points relais répartis sur le territoire. Il s'agit de la concrétisation du projet culturel du réseau de lecture publique de Morlaix Communauté et du travail de concertation engagé entre les élus locaux, médiathécaires professionnels, bénévoles et la Bibliothèque départementale du Finistère. Pour le bon fonctionnement de ce réseau, une charte de fonctionnement, soumise au vote du Conseil de Communauté le 30 juin 2025 est proposée. Il est demandé aux communes de se prononcer sur cette charte et de la soumettre au Conseil Municipal.

**Adopté à l'unanimité**

### **D33–PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES (RPQS) D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Morlaix Communauté a adopté par délibération du 07 juillet 2025, les rapports sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Ces rapports seront mis à disposition du public en Mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des Rapports sur le Prix et la Qualité du service (RPQS) eau potable, assainissement collectif et SPANC 2024 de Morlaix Communauté.

**Adopté à l'unanimité**

### **D34 – Projet plantation 500 000 arbres – convention –**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune du Cloître Saint Thégonnec est propriétaire des parcelles 450, 452 et 481 « section B » situées à l'intérieur du périmètre de protection rapproché A du captage d'eau potable du Roudour. Elle a informé An Dour de sa volonté de créer une plantation de feuillus et une plantation de verger sur ces parcelles dans le cadre du plan 500.000 arbres du Conseil départemental du Finistère.

La régie An Dour est chargée d'exploiter le service public d'eau potable de Morlaix Communauté. A ce titre, la plantation envisagée par la commune du Cloître Saint Thégonnec sur une parcelle située au sein du Périmètre de Protection du Captage du Roudour est une attribution de la régie (articles L1321-1 et 2 du code général des collectivités territoriales).

Monsieur Le Maire indique qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de ce projet serait transférée à AN DOUR ayant pour objet de préciser le rôle de la commune et le rôle d'An Dour dans la conduite du projet de plantation et la demande de

subvention associée.

Monsieur Le Maire précise que ce transfert n'implique aucune charge financière pour la Commune hormis la réalisation des chemins piétons.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à AN DOUR, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce projet.

### Adopté à l'unanimité

### D35 -Appel à projet régional 2025(DRAAF) investissement DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune du Cloître Saint Thégonnec a été classée en massif à risque « feux de forêt et de landes » par un arrêté interministériel du 20 mai 2025. Il expose qu'il est nécessaire de réaliser des travaux relatifs à la défense des forêts et espaces naturels contre les incendies (DFCI) sur la commune.

Actuellement un appel à projet régional DFCI 2025 DRAAF Bretagne vise à accompagner les territoires affichés comme étant vulnérables au feu ; la commune, étant concernée, est légitime à solliciter les aides dans ce cadre.

Dans les préconisations de l'Office national des forêts DFCI, sur les neuf pistes classées en priorité 1, une piste est sur Le Cloître Saint Thégonnec. Il s'agit du chemin rural localisé 48°27'15.4"N 3°46'37.3"W

Le coût des travaux s'élève à 63 050 € HT et ne peuvent être réalisés sans le soutien de subventions.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le projet de réfection de la voirie communale en piste DFCI.
- D'approuver le plan de financement
- D'autoriser le maire à déposer un dossier de subvention

La commune du Cloître-Saint-Thégonnec sollicite une prise en charge de 80 % du coût HT pour un montant de 50 440 € HT.

### Adopté à l'unanimité

### D36-Demande d'achat d'un chemin rural

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de Monsieur FUSTEC d'acquérir un chemin communal (plan en annexe) et demande de se prononcer sur cette demande.

Le prix de vente est fixé à 1 000 €

Les frais de bornage, les frais notariés, ainsi que les frais de publicité, actes administratifs afférents à cette vente seront à la charge pleine et entière de l'acquéreur.

Cette acquisition implique d'obtenir l'accord écrit de tous les riverains.

En cas de vente d'une parcelle, l'usage du chemin devra être obligatoirement autorisée (autorisation de droit de passage acté).

Ce projet nécessitera éventuellement une enquête publique de voirie.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de se prononcer, d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives afférentes à cette demande, de signer l'acte de cession, signer tous les documents nécessaires à cette transaction ; d'émettre les titres de paiements correspondants.

### Adopté à l'unanimité

## D37-Demande de subventions

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise autorisant le Maire à solliciter une subvention pour le projet de réhabilitation de la maison d'habitation en logements à caractère sociale (espace courot) auprès du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du volet 2.

### Adopté à l'unanimité

## D38-Avenant espace Courot

⇒ Le conseil Municipal, **APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire, demande l'autorisation de passer les avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de « Réhabilitation d'une maison en deux logements locatifs » espace Courot

#### ➤ Lot n° 4 : CHARPENTE

**Attributaire :** SARL QUEINNEC 18 rue de Landivisiau 29400 LAMPAUL-GUIMILIAU

Marché initial : montant : 22 572,19 € HT

Avenant n° 1 - montant : + 9 355,57 € HT

Nouveau montant du marché : 31 927,76 € HT

Montant introduit par le devis D202500484 du 04/09/2025

#### ➤ Lot n° 2 : GROS ŒUVRE

**Attributaire :** COBA ZA La Boissière 29600 MORLAIX

Marché initial : montant : 126 398 € HT

Avenant n°1 : montant : + 3 348 € HT

Nouveau montant du marché : HT 129 746 €

Montant introduit par devis n°RS001679 du 16/06/2025

#### ➤ Lot n° 2 : GROS ŒUVRE

**Attributaire :** COBA ZA La Boissière 29600 MORLAIX

Marché initial+ avenir n°1 : montant : 129 746 € HT

Avenant n°2 : montant : + 6392,20 € HT

Nouveau montant du marché : 136 138,20 € HT

Montant introduit par devis n°RS001678 du 16/06/2025

#### ➤ Lot n°3 : TRAITEMENT DU BOIS

**Attributaire :** SANTE BOIS 6 avenue du Baron Lacrosse 29801 BREST

Marché initial : montant : 11 217,50 € HT

Avenant n°1 : montant : - 2 480 € HT

Nouveau montant du marché : 8 737,50 € HT

Montant introduit par devis n°0903CTR 25 du 03/09/2025

- d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

### Adopté à l'unanimité

## D39-Avenant Maison d'urgence

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis complémentaire/avenant au devis N°1046 du 13/05/2025 concernant la maison d'urgence a été établi :

- SART CARN - Quillien 29410 LE CLOITRE SAINT THEGONNEC

Devis n° 1049 du 01/09/2025 - complémentaire au devis 1046 du 13/05/2025 pour un montant HT + 4062,50 €

Il informe également des devis suivants :

## Rénovation totale électrique

- EI LE CRENN OLIVIER 338 rue du Roudour 29410 LE CLOITRE SAINT THEGONNEC  
⇒ Devis n°200010 du 29/05/2025 \_ Montant HT : 7 302,88 €

## Dépose carrée de cheminée, empoutrement et plancher, Menuiseries intérieures et extérieures

- LA RENAISSANTE ZA De Mez Ménez 29410 SAINT THEGONNEC LOC EGUNER  
⇒ Devis n° D2504049 du 27/05/2025 \_ Montant HT 21 782,47 €

## Adopté à l'unanimité

### D40-Demande de participation RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), est un dispositif de l'éducation nationale qui intervient dans toutes les écoles publiques de la circonscription de Morlaix, dont celle du Cloître.

Il sollicite la commune pour une participation d'un euro par élève scolarisé.

## Adopté à l'unanimité pour 50 €

### D41- SKOL DIWAN PARTICIPATION AUX FRAIS DE DONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DIWAN « SKOL DIWAN MONTROULEZ »

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'école Skol Diwan à Morlaix a sollicité la commune pour participer aux frais de scolarité de DELIVRE-QUIVIGER Tiboan élève en élémentaire et STEUNOU Erin élève en maternelle pour l'année scolaire 2024-2025.

Conformément à l'article L 442-5-1 du Code de l'Éducation, le versement du forfait scolaire communal des élèves résidents de la commune. En effet, la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, modifiée suite à l'adoption de la loi Molac relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion le 8 avril 2021 et promulguée le 21 mai de cette même année, rend systématique le versement du forfait scolaire communal pour les élèves des écoles Diwan. Pour mémoire, selon l'annexe de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012, le calcul de ce montant se base sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumées par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques.

Considérant le cout annuel de fonctionnement d'un élève de l'enseignement public soit :

- 1873,14 € en maternelle
- 623,54 € en élémentaire

## Adopté à l'unanimité

### D42- Délibération autorisant le Maire à signer tous les actes et documents afférents à la vente des terrains du lotissement « LES HERISSONS »

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D50 du 26 septembre 2024 fixant le prix au m<sup>2</sup> des lots à bâtir du lotissement des Hérissons mais que sur cette délibération, il n'avait pas été précisé l'autorisation donnée au Maire de vendre les lots et de signer tous les actes administratifs nécessaires.

## Adopté à l'unanimité

### D43- Médiathèque : acquisition nouvel ordinateur

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que suite au passage en réseau des médiathèques de Morlaix Communauté, l'ordinateur de la médiathèque du Cloître Saint Thégonnec n'était plus compatible avec les logiciels qui seront utilisés.

Un devis a été demandé à UNIK informatique agence de Morlaix afin de remplacer l'ancien et être opérationnel pour la mise en réseau.

**Adopté à l'unanimité**

**HEURE DE CLÔTURE DE SÉANCE : 23h00**

**Le 22 Septembre 2025**

**Le Maire,**

**Jean-René PÉRON**

